

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent QUÉNÉ, Maire, le 21 mai 2024.

Etaient présents : MM Vincent QUÉNÉ – Véronique TROTIN – Patrick RICHARD – Christophe SYNAEVE – Benjamin FAUCHARD – Yvon BIHAN-POUDEC – Françoise BERTOT-DELAVOYE – Sophie TEMANS – Julie LEGLOAHEC – Alexia BETON

Etait absent : Mr Pierre-Yves HOFFMANN

Débat sur les orientations générales du PADD

Après présentation des 3 axes stratégiques et des orientations du PADD par Monsieur ROMET Jean-Luc, Président et Madame LEVASSEUR Aurélie, DGS de la Communauté de Communes Lyons Andelle, Le Conseil Municipal décide de prendre acte du débat qui s'est tenu ce jour, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) du projet du PLUi de la Communauté de Communes Lyons Andelle.

Approbation du dernier compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le dernier compte-rendu de séance en date du 10 avril 2024.

Convention fonds de concours CDCLA

Monsieur le Maire informe les conseillers que la demande de renouvellement du fonds de concours dans le cadre du projet d'aménagement de terrain de loisirs a été acceptée par la Communauté de Communes Lyons Andelle. Aussi, afin de formaliser le versement de l'aide financière d'un montant de 3 000.00 € pour l'année 2024, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention de fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention relative au versement du fonds de concours.

Rétrocession d'une parcelle de terrain

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre d'un dossier de succession, le notaire s'est aperçu que la parcelle cadastrée section ZA numéro 276 d'une contenance de 20 centiares appartenant à Mr et Mme QUÉNÉ Roland et Micheline et faisant partie de la voirie communale de l'Impasse Sainte Geneviève n'avait pas fait l'objet d'une rétrocession à la commune par acte authentique.

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la rétrocession de la parcelle cadastrée section ZA numéro 276 d'une contenance de 20 centiares pour l'euro symbolique
- charge Maître Thibault LE COMPTE, notaire à Ecouis, d'établir l'acte notarié
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Encaissement chèque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'encaisser le chèque d'un montant de 1 181.51 € qui a été remis à la commune par la trésorière de l'Association Perruel Animation étant donné que l'association est inactive depuis 2020.

Convention terrain

Monsieur le Maire fait part d'une demande de Madame DEHAYES Tiffany domiciliée 87, rue de l'église qui souhaite délimiter son terrain en accord avec la commune de façon à mettre au droit sa clôture. Après présentation du projet d'implantation sur plan, le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection dans la mesure où une convention sera établie entre Madame DEHAYES et la commune. Il est précisé que la clôture sera à ses frais et entretenue par ses soins.

Questions diverses

Madame Alexia BETON fait part d'une revendication sur l'entretien du cimetière et sur l'élagage de l'if. Un affichage sera mis à la porte du cimetière pour rappeler que le cimetière est en cours d'engazonnement. Quant à l'if, il est prévu de l'élaguer à la baisse de la sève.

Monsieur Patrick RICHARD signale des problèmes sur le fauchage dans la commune.

La gazette est prête à imprimer. Le boîtage est prévu avant les élections européennes.
